

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} juin 2026

Projet d'acquisition de TKE par KONE : une vigilance syndicale revendiquée par la CFE-CGC partagée au service des salariés

Les directions de KONE et de TKE ont annoncé, le 29 avril 2026, un projet d'acquisition de la société TKE par le groupe KONE, visant à créer le leader mondial dans le secteur des ascenseurs et des escaliers mécaniques.

Cette opération d'envergure, représentant un investissement de plus de 29 milliards d'euros, intervient après une première tentative avortée en 2020.

Si ce projet dessine la perspective de voir émerger un leader industriel mondial sur un marché en pleine expansion à partir des deux groupes européens, la méthode employée suscite de réelles préoccupations. L'absence de consultation préalable des instances représentatives européennes et mondiales provoque une vive incompréhension et un sentiment de mise à l'écart.

Dans ce contexte de déficit d'information en amont, une inquiétude légitime s'est installée parmi les équipes concernant l'impact concret de cette acquisition sur l'avenir des organisations et la pérennité des implantations locales.

Face à ces incertitudes, les sections CFE-CGC de KONE et de TKE affirment une position commune claire :

- **Un processus encore loin d'être finalisé** : le projet reste soumis à des étapes réglementaires majeures, à commencer par le vote des actionnaires en juin, puis l'examen rigoureux par les autorités de la concurrence concernant les risques de position prédominante dans certains pays.
- **Une posture de responsabilité et d'observation** : ne connaissant pas encore les contours précis de ce futur rapprochement, la CFE-CGC fait le choix de la responsabilité. Elle ne s'inscrit pas, à ce stade, dans une logique d'action ou de mobilisation immédiate.
- **Une concertation syndicale active** : les représentants CFE-CGC de KONE et de TKE restent en liaison étroite afin de suivre l'évolution du dossier pas à pas.
-

La priorité absolue de la CFE-CGC demeure, à chaque étape, la défense intransigeante des intérêts des salariés.

Elle sera extrêmement vigilante quant aux répercussions potentielles de ce projet sur l'emploi, le maintien des acquis sociaux, les rémunérations et les conditions de travail.

La CFE-CGC adaptera sa posture au fur et à mesure des éléments transmis et saura prendre, le moment venu, toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection de l'ensemble des collaborateurs

CONTACTS PRESSE

André Legault, DSC KONE | 06.07.36.81.45

Morgan Legrand, DSC CFE-CGC TKE | 06.85.13.44.80